



A PROPOS DE ... la fascination de la science, et ses cobayes

Le Journaliste : - *La France est l'un des pays où l'on a le plus recours aux techniques de PMA [Procréation Médicalement Assistée]. Pourquoi votre inquiétude [sur leurs conséquences néfastes] ne vous conduit-elle pas à réclamer un moratoire durant lequel on pourrait développer les recherches expérimentales sur les mammifères ?*

Georges David : - *Si une telle proposition rencontrait de l'écho, je ne serais pas certain de m'y rallier. J'estime que les progrès obtenus sont d'une telle importance que l'on ne peut en priver les couples qui souhaitent en bénéficier. Nous devons donc gérer une situation hautement inconfortable où une thérapeutique très efficace existe mais est utilisée sans avoir été précédée d'une expérimentation. (...) Osons dire que nous sommes dans le champ de l'expérimentation sur l'homme». (Le Monde, 03/02/1995)*

Ainsi donc les choses sont dites : un certain nombre de pratiques de fécondation *in vitro* (il s'agit ici de deux d'entre elles : la méthode dite «de micro-injection de spermatozoïdes», et celle de congélation des embryons) n'ont jamais été testées réellement et utilisent les couples stériles comme cobayes. Et le Pr. David, fondateur de la Fédération française des centres d'étude et de conservation du sperme (CECOS), ne voit pas pourquoi il en serait autrement. Il est vrai que la fascination que procurent les sciences de la vie oblitère rapidement tout jugement moral honnête.

On savait que les CECOS, de par leur nature et leur existence même, ne sont pas particulièrement sensibles à la beauté des mystères entourant la transmission de la vie.

On sait maintenant que la plupart des spécialistes des PMA violent la loi française qui règlemente l'expérimentation sur la personne, loi qui réclame notamment, c'est la moindre des choses, que les cobayes soient informés du fait qu'ils participent à une expérimentation.

Probablement s'ouvre-t-il ici un vaste champ d'activité juridique, inexploré à ce jour, et qui touche pourtant aux fondements du droit de l'homme à l'intégrité de sa personne, encore réaffirmé récemment par le Conseil constitutionnel.

François PASCAL

**SUPPLEMENT
SPECIAL**

**LES CONSÉQUENCES PHYSIQUES
ET PSYCHO-SOCIALES
DE L'AVORTEMENT
SUR LES FEMMES**

**Un rapport de la commission anglaise
d'Enquête sur le fonctionnement et les
conséquences de la loi sur l'avortement**

Sommaire

Editorial : p.1 Actualités : p.2
Agenda : p.8 Bibliographie:8

ACTUALITÉS

Les notes en petits caractères italiques à la fin de chaque article indiquent soit la source, soit des références utiles pour les lecteurs cherchant un complément d'information.

Avortement

Vatican : Jean-Paul II publie une encyclique sur l'accueil de la vie

Le 25/03/95, le Saint Père a signé sa onzième encyclique, intitulée *Evangelium Vitae* (l'Évangile de la vie). [Ndlr : TransVIE-mag ne fera pas de commentaire spécifique de ce texte, largement commenté dans les médias nationaux, qui ne saurait être efficacement résumé et qui mérite une lecture personnelle. Nous nous sommes restreints à relever les réactions des personnalités politiques les plus en vue (rubrique «Personnalités» ci-après)]

France : délégation fantôme

La délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (15 députés, 10 sénateurs), constituée par la loi n° 79-1204 du 31/12/1979 sur l'avortement ne s'est pas réunie en 1994.

(BAN, 05/95)

Irlande : le Parlement approuve une loi autorisant la publicité pour les cliniques étrangères d'avortement.

Les 10 et 14/03/95, les députés et sénateurs ont approuvé une loi autorisant les médecins et autres professionnels à diffuser auprès des femmes enceintes des listes d'adresses de cliniques d'avortement étrangères. La loi a été soumise au jugement de la Cour Suprême.

(IRLF WR, 17/03/95 ; Libération, 10/03/95 ; L'Humanité, 10/03/95 ; Herald Trib. Int. 11, 14 et 20/03/95 ; InfoMatin, 09/03/95 ; La Croix, 10/03/95)

Allemagne : préparation d'une nouvelle loi sur l'avortement

Le 10/02/95, le Parlement a établi une commission chargée d'élaborer un document préparatoire pour une nouvelle loi sur l'avortement, dont le pays est privé depuis la décision de la Cour constitutionnelle en 1993.

(IRLF WR, 17/02/95)

Canada : feu vert pour l'installation d'avortoirs

Une cour d'appel du New Brunswick a établi le 23/01/95 que le gouvernement n'était pas en droit d'interdire l'installation de cliniques d'avortement dans la province.

(the Interim, 02/95 in IRLF WR, 10/03/95)

Israël : manoeuvre d'élargissement de l'accès à l'avortement.

Le ministre de la santé a annoncé la nomination de commissions régionales pour l'autorisation de l'avortement pour les femmes à plus de 23 semaines de grossesse; L'association israélienne pour la protection de l'Enfant-à-Naître estime que la mesure rendra plus aisée l'obtention d'une autorisation pour les avortements tardifs. Les commissions régionales viendront compléter les commissions locales qui délivrent déjà les autorisations pour les grossesses de moins de 23 semaines. Les commissions régionales auront également la charge des situations que leurs équivalents locaux ne peuvent résoudre.

(IRLF WR, 03/04/95)

Etats-Unis : un homme tente d'abattre un militant pro-vie

Le 06/10/94, alors qu'il se tenait à l'extérieur d'une clinique d'avortement de Baton Rouge, un militant pro-vie a été attaqué

par un jeune homme de 22 ans, Ernest Robertson, qui venait de conduire sa femme à la clinique. L'homme a tiré deux balles avant que son arme ne s'enraie, et s'est rendu lui-même à la police après s'être d'abord enfui.

(Life Advocate, 11/93)

Abortifs

Russie : Organon fabriquera sur place stérilets et contraceptifs

Akzo-Nobel, la maison mère germano-suédoise des laboratoires Organon, a annoncé que sa filiale implantera à 35 kms de Moscou une usine de fabrication de stérilets et contraceptifs oraux.

(IRLF WR, 27/01/95)

France : estimation quantitative des effets de la «contraception» orale

Selon une étude parue dans la revue *Contraception, Fertilité et Sexualité*, 1994; 22:391-395 l'effet anti-nidatoire des pilules dites «contraceptives» provoquerait, étant donné le grand nombre d'utilisatrices, à peu près autant de décès embryonnaires que l'avortement proprement dit.

(AMRV 01/95)

Etats-Unis : Le Norplant provoque des crises d'ischémie

«Norplant», le contraceptif/abortif en bâtonnets qui s'implante sous la peau, provoque des mini-épanchements cérébraux susceptibles d'entraîner une paralysie permanente des extrémités inférieures, a reconnu le fabricant du médicament. Les autorités sanitaires américaines ont inclus le Norplant dans une liste de produits qui méritent une surveillance spéciale en raison de leurs effets secondaires imprévus et non détectés lors des essais cliniques.

Le laboratoire Wyeth-Ayerst a commencé à commercialiser le Norplant aux Etats-Unis en février 1991. A cette occasion, les médecins ont reçu une information détaillée sur son utilisation, les doses à prescrire et les effets secondaires éventuels. La brochure expliquait notamment que «*le risque d'attaque ischémique - l'interruption temporaire de l'irrigation sanguine du cerveau - n'a pas pu être déterminé, bien que l'on n'ait enregistré aucun cas de ce type lors des essais cliniques*». Toutefois, la notice explicative du produit mentionnait que «*les contraceptifs oraux contenant de la progestérone et des oestrogènes augmentaient le risque de caillots dans les artères, et par conséquent, les accidents cardio-vasculaires*».

Depuis le début de la commercialisation du produit, la Food and Drug Administration (FDA) a reçu divers rapports sur plusieurs cas de crises d'ischémie. En octobre 1993, la FDA avait étudié 22 cas particulièrement graves de paralysie des membres inférieurs, liés à l'utilisation du Norplant. En mars 1994, face au nombre croissant de cas et afin d'éviter les plaintes en justice, la firme Wyeth-Ayerst a demandé à la FDA l'autorisation d'inclure dans son prospectus une mise en garde soulignant que le Norplant pouvait occasionner des crises d'ischémie. Le pourcentage de risque estimé par l'entreprise est inférieur à 1 %.

La FDA a approuvé cette modification en juillet dernier, mais les médecins américains n'ont reçu aucune information complémentaire avant le mois d'octobre 1994. Un porte-parole de la compagnie a déclaré que ces retards étaient raisonnables, et a continué à affirmer que le produit était fiable.

Mais le manque d'informations claires au cours de ces dernières années a provoqué la fureur des victimes, qui ont commencé à citer la firme pharmaceutique en justice. L'une d'elles, Marcy

Behrendt, a reçu huit implants encapsulés de Norplant au mois de juillet 1993. Au cours du mois d'août dernier, elle a été victime de nausées, d'une insensibilisation de la partie gauche de ses membres, et d'une cécité partielle. Son neurologue, Henry Hagenstein, a attribué ces symptômes à un ensemble de crises ischémiques de faible amplitude, dues à l'utilisation du Norplant. Après l'extraction des capsules, Marcy a retrouvé toute sa sensibilité, ainsi que la vue. «*Si j'avais su quels étaient les effets secondaires du Norplant je ne l'aurais jamais utilisé*», a-t-elle déclaré à l'agence US NEWS.

(Europe Today 17/01/95)

Contraceptif

Angleterre : Une jeune fille décède pour avoir pris une pilule contraceptive.

Moins de deux mois après avoir commencé un traitement contraceptif par pilule orale - également utilisé par 400 000 autres femmes en Grande-Bretagne - Beverley Marsh a été victime d'une crise provoquée par des caillots sanguins ayant entraîné une embolie pulmonaire bilatérale.

«*Beverley n'imaginait pas que la douleur qu'elle ressentait à la jambe était due à une thrombose. A l'école, on conseille bien les enfants et on leur dit de prendre des précautions, mais leur précise-t-on que s'ils fument ou s'ils sont peu enveloppés, comme l'était Beverley, le risque d'être victime d'une embolie pulmonaire est doublé*», accuse la mère de la défunte.

Les recherches réalisées ont prouvé que la pilule combinée Femodone a été «*un facteur décisif*» dans la mort de Beverley. Le juge d'instruction qui mène l'enquête a intimé à Schering - le laboratoire pharmaceutique qui commercialise le contraceptif - l'ordre d'ajouter à la boîte de médicaments une mise en garde claire et explicite précisant les dangers que recouvre leur utilisation.

(Europe Today 07/03/95)

RU 486

France : Jean-Pierre GODARD à la tête de Roussel-Uclaf

Le 01/02/95, Jean-Pierre Godard s'est installé au fauteuil de la présidence de Roussel-Uclaf, en remplacement de l'allemand Afting. Cette nomination, qui laisse augurer un durcissement du laboratoire en faveur du RU 486, fait suite à une série de remaniements qui a vu la firme se recentrer sur la pharmacie : vente de Sopharga, de Granutec (aux Etats-Unis), Jouveinal, Takeda ; cession de son pôle Santé végétale et hygiène-environnement (sauf pyréthriinoïdes, insecticides et santé animale) ; récupération des laboratoires Hoechst-Behring France et Albert Roussel Pharma Allemagne.

Australie : reprise des essais du RU 486

L'expérimentation de la pilule abortive RU 486 avait été suspendue voici un an à la suite de plaintes concernant les agissements de son comité de surveillance, et d'inquiétudes sur le fait que les femmes n'avaient pas été correctement informées des risques du produit. Les essais devaient reprendre le 14 mars.

(IRLF WR, 17/03/95)

Euthanasie

France : L'ordre des Médecins condamne l'émission TV sur l'euthanasie.

La retransmission télévisée d'un cas d'euthanasie réel, filmé en Hollande, dans le cadre d'un documentaire dramatique diffusé par l'émission-phare de la première chaîne de télévision française, a engendré sans attendre une réaction virulente de la part du principal organisme regroupant les médecins français.

L'Ordre des Médecins a donc protesté contre «*l'exploitation médiatique d'une situation douloureuse et intime, exigeant une réflexion sérieuse et faisant partie intégrante de la conscience de chacun d'entre nous*».

L'organisation médicale déplore que l'euthanasie soit présentée comme le seul et unique recours pour soulager la souffrance des malades en phase terminale, «*en oubliant que l'interruption délibérée de la vie d'un patient incurable s'oppose catégoriquement au droit français et aux règles de l'exercice de l'art médical*».

Elle rappelle également que si, d'une part, l'utilisation abusive de moyens destinés à prolonger l'agonie n'est pas désirable (dans le cas de ce qu'il est convenu d'appeler l'acharnement thérapeutique), la pratique des soins palliatifs permet néanmoins de mourir dans la dignité. Par ailleurs, elle reconnaît la nécessité «*d'un débat en profondeur sur cette question*» - débat qui n'a pu être organisé dans le cadre du programme «*Le Droit à Savoir*», diffusé par TF1.

De son côté, Bernard Barataud, président de l'association française des myopathes, s'est déclaré très chagriné par l'émission (où l'on voyait l'euthanasie appliquée en direct à un malade victime de myopathie) : «*La société abandonne la majorité des règles qui lui confèrent sa solidité ; les personnes courageuses sont de moins en moins nombreuses, et les gens se résignent toujours davantage à certaines «facilités» aussi ignobles que l'euthanasie*».

Toutefois, le plus grave, aux yeux de Barataud, est que le débat n'ait mis en présence que des individus favorables à l'euthanasie : «*Au nom de notre association et des familles qu'elle représente, je refuse que de telles personnes décident de la vie et de la mort*», a-t-il conclu.

(Europe Today 07/02/95)

Statut de l'enfant-à-naître

Etats-Unis : le Wisconsin réaffirme le délit d'homicide foetal

Par une décision du 14/12/95, à 5 voix contre 2, la Cour suprême du Wisconsin a confirmé la condamnation d'un homme qui avait provoqué la mort par fausse-couche de son enfant en frappant délibérément dans le ventre de sa femme.

La loi pénale de l'Etat comporte depuis les années 1800 un article érigeant en crime le fait de tuer un enfant dans le sein de sa mère. Les juges ont estimé que cet article restait valable aujourd'hui, même s'il souffre d'une exception lorsque la propre mère de l'enfant consent à un avortement.

(NRL News, 01/95)

Société

U.S.A. : les écoles new-yorkaises recommandent l'abstinence

Au terme de quatre longues années de débats, la ville de New-York a adopté un programme d'information scolaire sur le sida, qui recommande l'abstinence comme moyen de prévention le plus efficace pour éviter la contagion.

A partir de la prochaine année académique, les élèves new-yorkais âgés de 12 à 15 ans recevront six cours de 45 minutes sur la manière de prévenir la transmission du virus HIV. Aux termes de l'accord unanime auquel sont arrivés les membres de la Commission Scolaire de la Municipalité de New-York, l'abstinence sera présentée aux jeunes adolescents comme étant le meilleur moyen de prévention contre le sida, et ce, à chacune des sessions d'information. L'utilisation du préservatif ne pourra être enseignée aux jeunes qu'à partir de 15 ans.

Pour prendre cette décision, la Commission Scolaire s'est basée sur la loi de l'Etat de New-York qui interdit les relations sexuelles avec une personne de moins de 17 ans. Le texte de la disposition encourage à vivre l'abstinence, et s'adresse également aux adolescents qui ont déjà entretenu des relations sexuelles : *«Même si la virginité est perdue pour toujours, il n'est jamais trop tard pour mettre en pratique l'option la plus saine et la mieux appropriée pour lutter contre le sida - c'est-à-dire l'abstinence».*

En 1993, le directeur des écoles municipales, Joseph Fernandez, avait dû démissionner parce que son projet de programme d'information et de prévention du sida n'insistait pas suffisamment sur l'abstinence, et recommandait la tolérance vis-à-vis des pratiques homosexuelles.

Entre 1985 et 1993, le Bureau Municipal de la Santé de New-York a recensé 145 cas de sida chez des adolescents, ce qui représente 9,3 % du total des malades de cette catégorie enregistrés aux Etats-Unis.

(Europe Today 07/02/95)

Retraites

France : baisse des retraites des cadres ayant élevé des familles nombreuses.

Par un accord patronat/syndicats signé le 09/02/94, l'AGIRC (régime de retraite des cadres) a décidé une diminution de 1,8% du montant des pensions de retraites des cadres ayant eu entre 3 et 6 enfants, et une diminution de 5% pour les pères de plus de sept enfants.

Le 28/03/95, le tribunal de grande instance de Paris a validé l'accord, rejeté la demande d'annulation déposée par le Syndicat CGT et la Fédération de Familles de France. Cette dernière estime en effet que la pénalisation des pères de familles nombreuses est une injustice profonde, les enfants de retraités étant les cotisants qui permettent le fonctionnement du système.

A titre d'exemple, Yannick Bonnet, conseiller des Familles de France évalue à 6 à 9 millions de francs le bénéfice net cumulé en quarante ans par les caisses de retraites grâce aux 5 enfants d'un père de famille nombreuse, tandis qu'un ménage de cadre n'ayant élevé qu'un enfant coûte entre 4 et 5 millions de francs aux mêmes caisses.

(Le Figaro, 17/02/95, 29/03/95 ; L'Humanité, 24/03/95 ; La Croix, 17, 24/03/95 ; libération, 24/03/95 ; Le Monde, 23/03/95 ; InfoMatin, 20/03/95)

Démographie

France : nouvelle baisse de la natalité en 1994

Selon les dernières estimations de l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques), le nombre des naissances a encore chuté :

703 000 en 1994,

710 000 en 1993,

743 000 en 1992,

800 000 (environ) en 1973.

L'indice de fécondité descend quant à lui à 1,65 enfant par femme.

(InfoMatin, 03/02/95)

Contrôle des naissances

France :

lobbying parlementaire en faveur du contrôle des naissances

Le 07/03/95 se tenait à l'Assemblée nationale une conférence de Madame Nafis Sadik, directrice du Fonds des Nations-Unies pour la Population (FNUAP), en vue de développer en France le lobby du contrôle des naissances.

Nafis Sadik était invitée par le député Jean-Michel DUBERNARD et par l'association Equilibre et Population, une association créée en 1994 dans le but express de développer la participation de la France aux programmes internationaux de contrôle des naissances dans le Tiers-Monde. A la suite de la conférence de Nafis Sadik se tenait une seconde réunion ayant pour but explicite «de juger de l'opportunité de lancer un «projet population et parlement» et réfléchir à la forme que pourrait prendre notre volonté d'agir résolument» dans le domaine du contrôle des naissances. La lettre d'invitation reçue par les députés précisait ainsi qu'*«il paraît indispensable que tous les partenaires français soient à même de jouer pleinement leur rôle de contrôleur et d'aiguillon de l'action de l'exécutif dans ce domaine, qu'il s'agisse du gouvernement à Paris ou des structures européennes à Strasbourg et à Bruxelles».* La lettre affirmait que *«[dans les quatre cinquièmes de l'humanité,] la surpression démographique, compromettant le décollage économique des pays pauvres, ne pourra qu'accroître leur détresse»* et encore qu'il fallait *«éviter que la planète sombre dans l'affrontement Nord-Sud auquel semblent la conduire les interactions négatives entre croissance démographique, explosion de la pauvreté et détérioration de l'environnement».*

On reconnaît dans ces thèmes les grandes ficelles de la manipulation médiatique des lobbies internationaux du contrôle des naissances.

(Courrier de J.M. Dubernard aux parlementaires)

France : réunion préparatoire pour un «happening» européen

Le 20/02/95 s'est tenue à Paris, à l'invitation de l'association Equilibre et Population, une réunion ayant pour but *«de mettre au point une manifestation pan-européenne en Eurovision commémorant le premier anniversaire de la Conférence du Caire».* Participaient à cette réunion, outre une équipe d'Eurovision : le Fond des Nations-Unies pour la Population (FNUAP), la Fondation Rockfeller, l'Institut Guttmacher (organe scientifique du Planning Familial) et des associations italiennes, britanniques et néerlandaises similaires à l'association française pour le contrôle des naissances Equilibre et Population.

Europe : La Communauté Européenne veut multiplier par deux ses dépenses de contrôle de la natalité.

Le Vice-Président de la Commission Européenne, Manuel Marin, vient de dévoiler un important plan européen de contrôle de la population au niveau planétaire qui implique la multiplication par deux des dépenses européennes allouées aux programmes anti-natalistes d'ici l'an 2000.

Répondant au nom de la Commission à l'interpellation d'une parlementaire européenne, Marin a révélé que, conformément aux promesses qu'elle avait faites lors de la Conférence du Caire sur la population, la Commission prévoyait d'augmenter graduellement ses subventions aux programmes de réduction de la natalité, pour les faire passer de 150 millions d'écus en 1995 à 300 millions d'écus en l'an 2000. «Des efforts particuliers seront faits en faveur des pays méditerranéens, asiatiques et africains les plus affectés par les problèmes de population», a encore précisé l'euro-commissaire espagnol.

Marin a ajouté que la CE «était en train d'élaborer des directives de planification familiale qui seront introduites dans tous les projets d'aide au pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique)». «Les sujets abordant les problèmes de population ont également été concrètement intégrés à l'aide aux projets développés en Amérique Latine et en Asie, ainsi que dans le protocole d'aide aux pays riverains de la Méditerranée (et non membres de UE)», a spécifié le commissaire.

L'interpellation, formulée par l'euro-député socialiste Maatje van Putten, demandait également quelles mesures la CE allait prendre pour diminuer sa consommation et sa production «non durables». A cet égard, Marin n'a mentionné aucune mesure particulière et s'est limité à répondre que «la Commission avait commandité deux études sur la consommation durable dans la Communauté».

(Europe Today 07/03/95)

ONU : Copenhague poursuit l'oeuvre entreprise au Caire.

Le document final du Sommet Mondial sur le Développement Social, qui s'est tenu à Copenhague début mars réclame:

- «l'accès universel à l'éventail le plus vaste de services de santé, y compris ceux qui touchent à la santé reproductive, conformément au Programme d'Action de la Conférence internationale sur la population et le développement».

Il prévoit également que les gouvernements soient tenus :

- «d'établir ou de renforcer les programmes d'éducation scolaire ou communautaire pour enfants, adolescents et adultes, avec une attention particulière pour les femmes et les filles, sur tout l'ensemble des problèmes de santé».

Ces deux points donnent l'assurance que l'avortement et les abortifs seront promus et fournis aux enfants et adultes sous le déguisement de programmes de santé, à la fois dans les pays développés et dans les pays en voie de développement, au nom du développement social.

(IRLF WR, 10/03/95)

Etats-Unis : Bill Clinton propose un accroissement du budget de contrôle des naissances.

Le 06/02/95, le président a soumis au Congrès un projet de budget pour l'année fiscale 1996 prévoyant \$ 635 millions pour les programmes internationaux de contrôle des naissances, soit \$ 30 millions de plus qu'en 1995.

Le budget prévoit de plus :

- \$ 55 millions pour le Fond des Nations-Unies pour la Population,

- \$ 199 millions pour les associations s'occupant du planning familial sur le sol américain même, dont seulement \$ 6,1 millions

pour un programme de promotion de l'abstinence comme moyen de lutte contre les grossesses chez les adolescentes.

(IRLF WR, 10/03/95)

Australie : le gouvernement rejette les chinois fuyant la politique de l'enfant unique.

A la fin janvier, le ministre de l'immigration a soumis au parlement fédéral un projet de loi sur le statut de réfugiés excluant explicitement l'asile des personnes fuyant les politiques coercitives de contrôle des naissances. Le principal objectif du projet de loi est de contenir un afflux de réfugiés chinois.

(IRLF WR, 24/02/95)

Recherche : progrès de l'imagerie médicale prénatale

A l'occasion du XIVème congrès de la Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique, plusieurs communications et démonstrations ont été faites d'équipements d'imagerie médicale permettant une reconstitution toujours plus réaliste de l'enfant dans le ventre de sa mère.

Couplés à des puissants outils de traitement informatique, les procédés d'échographie et ceux de résonnance magnétique permettent désormais de voir sur écran, en temps réel, une image tri-dimensionnelle de l'enfant dans le ventre de sa mère.

L'une des techniques en cours de perfectionnement permet même au chirurgien, muni de lunettes spéciales, d'opérer son minuscule patient en visionnant son image tri-dimensionnelle constamment mise à jour, non plus sur un écran de télévision mais directement «dans» l'abdomen de la mère.

(NRL News, 03/02/95)

Organisations pro-avortement

Etats-Unis : le président de l'Association Médicale Mondiale dénoncé comme ancien nazi.

Le 29/06/94, le Dr. Sewering a été interdit de séjour aux Etats-Unis en raison de son activité passée au sein du parti nazi durant la dernière guerre.

Hans Sewering avait été nommé à la tête de l'Association Médicale Mondiale (qui compte 2,5 millions de médecins dans le monde) en automne 1992, mais avait dû démissionner en janvier 1993 après qu'ait été mise à jour sa participation dans l'euthanasie d'une fillette handicapée, en 1943 (le médecin avait ordonné le transfert de la fillette dans un «centre d'euthanasie»). L'affaire confirme les liaisons existantes entre les mouvements eugénistes et les mouvements de contrôle des naissances : l'AMM est, en effet, un promoteur connu du contrôle des naissances [Cf TransVIE n° 41, 24/03/93].

(Life Advocate, 10/94)

Personnalités

France : réactions à l'encyclique Evangelium vitae

Plusieurs personnalités françaises ont réagi publiquement à la publication de l'encyclique Evangelium vitae, qui rappelle que «les pouvoirs publics ne peuvent jamais légitimer, au titre des droits des individus, l'atteinte portée à d'autres personnes par la méconnaissance d'un droit aussi fondamental que celui à la vie».

Le premier ministre Edouard Balladur s'est opposé à la remise en cause de la loi Veil ; il a affirmé que «Cette loi doit être respectée par tous», et que «les médecins ont déjà la liberté de conscience».

Jacques Chirac a également défendu la loi Veil en ces termes: «Oui à l'objection de conscience, non à une morale qui primerait sur la loi civile et justifierait que l'on se place hors la loi. Cela ne peut se concevoir dans une démocratie laïque».

Lionel Jospin estime que l'encyclique lui paraît «confondre de manière préoccupante les ordres civil et religieux». Michel Rocard a jugé «dramatique, surtout pour l'ensemble du Tiers Monde, l'incompréhension de l'Eglise au sujet de la contraception».

Jean-Marie Le Pen s'est félicité que «le Saint-Père vienne de rappeler que le respect de la vie constituait le fondement même de toute société civilisée digne de ce nom».

Philippe de Villiers a déclaré que «l'hymne à la vie entonné par Jean-Paul II est un service rendu à l'humanité».

(Libération, 03/04/95 ; Le monde, 04/04/95)

Mouvements pro-vie

Mexique : attaque du local du mouvement pro-vie.

Le 08/03/94, une quarantaine de manifestants pro-avortement ont manifesté à leur façon lors de la Journée internationale des Femmes en vandalisant les bureaux du mouvement national Pro-Vida, à Mexico.

(IRLF WR, 17/03/95)

Opérations sauvetage

France : procès du Puy-en-Velay

Le 14/03/95, le tribunal correctionnel du Puy-en-Velay a condamné 7 manifestants pro-vie qui avaient occupé un avortoir de la ville le 12/09/94. Le huitième prévenu, Philippe Humbert, malade du SIDA au moment des faits, est décédé entre-temps. Les peines sont les plus fermes jamais prononcées à l'encontre de sauveteurs : un an de prison avec sursis et 10 000 F d'amende pour chacun. Le gouvernement, par la voix du Procureur, avait requis un an d'emprisonnement dont trois mois fermes.

(Présent, 02, 16/03/95 ; La Croix, 16/03/95 ; InfoMatin, 01/03/95)

France : procès de Bordeaux

La cour d'appel de Bordeaux a confirmé, le 22/02/95, le jugement du 16/12/93 par lequel le tribunal correctionnel de la ville avait condamné dix-huit manifestants pro-vie ayant investi, le 29/05/92, l'avortoir de l'hôpital Saint-André. Les condamnés ont fait connaître leur intention de se pourvoir en cassation.

(Le Monde, 26/02/95 ; Présent, 24/02/95)

France : procès de Nantes

Le 23/02/95 s'est tenu à Nantes l'audience du procès des 11 militants pro-vie, parmi lesquels Mgr Loucheur, qui avaient occupé l'avortoir de l'hôpital St-Jacques le 06/12/94. Le jugement sera rendu le 11/05/95).

(Libération, 25/02/95 ; Présent, 21, 25/02/95 ; L'Action F., 02/03/95)

France : Procès de Grenoble

Le 21/02/95 s'est tenu à Grenoble la suite du procès des militants pro-vie qui avaient investi, le 24/10/94, l'avortoir de l'hôpital Michallon. Trois prévenus n'avaient pu, en effet participer au procès du 29/11/94. Jugement le 07/04/95.

(Présent, 23/02/95)

France : manifestation à l'hôpital Antoine Beclert

Le 22/03/95 s'est déroulée à l'avortoir de l'hôpital Antoine Beclert une manifestation de sept personnes contre l'avortement, en présence de la télévision finnoise venue spécialement filmer cet événement.

Les manifestants, arrivés à 07h30, ont été mis en dépôt et relâchés à 10h. Leur jugement interviendra le 11/05/95 au tribunal de Nanterre, salle 12, à 13h30.

(Comm. reçu le 22/03/95)

France : manifestation au Mans

Le 21/02/95, une quarantaine de personnes a occupé le couloir du centre d'avortement de l'hôpital du Mans. Elle a quitté les lieux à midi, après trois heures de présence.

(Le Maine Libre, 22/02/95)

Actions pro-vie

France : création d'une Fondation Jérôme Lejeune

L'Association des Amis du Pr. Jérôme Lejeune a décidé de poursuivre l'oeuvre du célèbre savant et défenseur de la vie en lançant une Fondation scientifique en faveur des malades de l'intelligence.

La fondation a pour premiers objectifs la poursuite des recherches scientifiques et médicales sur les maladies de l'intelligence, afin de parvenir à des traitements. Elle vise également à former de nouveaux chercheurs et médecins et à créer une structure spécifique pour le suivi des patients atteints de tels handicaps. Jusqu'à la création officielle de la Fondation, les dons nécessaires à son lancement sont à adresser à :

Les Amis du Pr. Jérôme Lejeune,
31 rue Galande
75005 PARIS.

(Famille Chrétienne, 30/03/95 ; prospectus)

Venezuela : les évêques déclarent 1995 «Année pour la Vie».

Dans une déclaration du 13/01/95, aux catholiques et aux personnes de bonne volonté, ils ont exprimé qu'ils voyaient avec angoisse la manière dont la vie humaine est continuellement bafouée dans leur propre pays, de plusieurs manières, y compris par l'avortement et le contrôle des naissances.

(L'Osservatore Romano, 24/02/95, in IRLF WR, 03/03/95)

France : manifestation à Caen

Le 13/03/95, entre 30 et 40 personnes ont manifesté de 09h00 à 17h30 contre l'avortement devant l'entrée du Centre Hospitalier Régional. Elles ont été rejointes par deux centaines de manifestants pro-avortement, essentiellement des syndicalistes qui leur ont jeté oeufs et préservatifs remplis d'eau, par dessus la tête des policiers qui séparaient les deux groupes.

(Comm. reçue le 22/03/95 ; Présent, 15/02/95)

Etats-Unis : une femme atteinte d'un cancer choisit la vie de son enfant-à-naître

Clementina Geraci, une femme médecin de Washington, apprit que des métastases s'étaient développées en elle à la suite d'un cancer du sein. Etant au troisième mois de sa grossesse, elle avait la possibilité d'utiliser un traitement de choc qui aurait coûté la vie à son enfant, ou d'utiliser des substances moins dangereuses mais moins efficaces, solution qu'elle choisit, et qui lui permit de donner naissance à un garçon. Elle est décédée le 06/03/94 à l'âge de 34 ans.

(Herald Trib. Int. 13/03/95)

AGENDA

Tournée de Gitane Maltais en France, Suisse et Belgique

Calendrier mis à jour :

Montpellier : mardi 18 avril

Rens. : 67 47 56 06.

Toulouse : mercredi 19 avril à 20 h 30,

Maison diocésaine du Christ Roi, accès par l'avenue Jean Rieux, bus n° 22, rocade Est, sortie 18, 22, rue de l'Aude. Rens. : 61 80 75 96.

Bordeaux : jeudi 20 avril à 20 h 45,

Centre Louis Beaulieu, 145, rue de Saint-Genès. Rens. : 56 24 48 70.

Tours : vendredi 21 avril.

Rens. : 47 20 10 71.

Nantes : samedi 22 avril à 20 h 30,

Salle Bretagne, rue Villebois-Mareuil. Rens. : 40 73 33 34.

Dieppe : dimanche 23 avril à 16 h 30,

Eglise Evangélique, 23, avenue Jean-Jaurès. Rens. : 35 40 01 92.

Tourcoing : lundi 24 avril à 20 h.,

Le Tabernacle, avenue Gustave Dron. Rens. : 20 01 76 76.

Hénin Beaumont : mardi 25 avril à 19 h 30,

Eglise Evangélique, 45, rue Brossolette. Rens. : 21 77 65 99.

Monceau-sur-Sambre (Belgique) : mercredi 26 avril,

Diffusion de l'Evangile, rue de Mons, 106. Rens. : 071/32 63 75.

Huy (Belgique) : jeudi 27 avril à 20 h.,

Grand auditorium, Inst. Sup. Ind. de l'Etat, rue Saint-Victor, 3.

Rens. : 085/21 53 05.

Vendredi 28 avril : Rens. : 1/48 73 53 65.

Paris, Journée mondiale pour la Vie : samedi 29 avril.

Rens. 1/48 73 53 65.

Dans certaines villes, le lieu et l'heure de la conférence n'étaient pas encore déterminés à l'heure de mettre sous presse. Pour obtenir ces renseignements, il faut téléphoner au numéro de contact donné pour chaque ville.

Secrétariat Tournée Gitane Maltais : Journée mondiale pour la Vie, B.P. 24. F-67320 Drulingen. Tél. (33) 88 00 77 92. -

Fax : (33) 88 00 77 30. Contact : **Daniel Rivaud**.

Journée mondiale pour la Vie : Sièges Internationaux :

Nyorsk Pro Vita, Storg 14, 0184 Oslo, Norvège.

Comité français : 10, bd Diderot, 75012 Paris.

Paris, 29/04/95

5^{ème} Journée Mondiale pour la Vie

Grande CHAÎNE DE LA VIE. Rassemblement à 14h Carrefour de l'Odéon. Message de Gitane, à l'issue de son tour en France. Publication des premiers résultats de la Campagne Nationale pour le Droit à la Vie dans la Constitution.

rens. : (1) 43 44 99 22

COMMUNIQUÉ

L'association belge francophone **Les Jeunes pour la Vie**, qui organise chaque année des tournées de sensibilisation au respect de la vie sur les plages de Belgique et de France cherche des points de chute et des familles d'accueil (pour une demi-douzaine de jeunes) sur la côte Ouest de France, de la Normandie au Pays-Basque.

Contacteur :

Jeunes pour la Vie, Rue Potagère 9a, B-1030 Bruxelles

Tél. 02 / 219 07 51- Fax 02 / 219 86 62

Bioéthique : **Guy FAIVRE d'ARCIER** se déplace volontiers bénévolement pour animer des débats sur les lois de la bioéthique (et plus précisément sur les PMA) au profit de groupes de 10 à 30 personnes.

Contact :

Le Bessillon, Route de Caromb, 84200 Carpentras

BIBLIOGRAPHIE

L'eugénisme.

Cahiers Saint-Raphaël n° 37, actes du Congrès des 15-16/10/94. 35 F + 8 F de port.

Association Catholique des Infirmières et des Médecins

3 rue A. Coypel

78000 Versailles

Très intéressant opuscule reproduisant les textes de quatre orateurs, suivis chacun de leurs questions/réponses :

Réponses pratiques à l'eugénisme,

par le Dr. M. Peeters et le Pr. Ney

Homélie par M. l'abbé Selegny

Eugénisme : tentation ou fatalité, par le Pr. Lefranc

Eugénisme : Moyens et fins, par l'abbé Lorans

Euthanasie, clinical practice and law.

Luke Gormally, 1994.

The Linacre Centre for Health Care Ethics, London. £4.24

ISBN 0-906561-08-6.

Législation concernant l'euthanasie au Royaume-Uni et implications pratiques pour le personnel médical. Comparaison avec la situation néerlandaise.

Le tout dans une perspective pro-vie [Non-reçu. Analyse dans *Light and salt*, 12/94]

Haeckel et l'avortement.

Science et Foi, n° 34,

09/94, p. 1-5.

Court mais intéressant article sur les fondements idéologiques de la théorie de Haeckel (théorie aujourd'hui réfutée considérant que l'homme traverse, lors de son embryogénèse, les différentes étapes de l'évolution darwinienne)

lu pour vous

The Scarlet Lady. Confessions of a succesful abortionist.

Carol EVERETT with Jack SHAW, 10/91. 263 p.

ISBN 1-56121-073-0.

Wolgemuth & Hyatt, Pub., Inc.

1749 Mallory Lane, Suite 110

Brendwood, Tennessee 37027

USA.

(Ouvrage de langue anglaise). Ce livre relativement récent n'est rien de moins que l'autobiographie d'une femme américaine ayant vécu un avortement puis dirigé elle-même plusieurs avortoirs privés, supervisant plus de 35 000 avortements par appât du gain, avant de cesser assez brusquement et de se convertir, spirituellement au contact de l'Eglise protestante baptiste, et matériellement au service des mouvements pro-vie. Actuellement, l'auteur sillonne l'Amérique à la demande des groupes pro-vie pour témoigner de son passé d'avorteur et de sa conversion. Elle ne nous introduit pas uniquement au coeur de l'industrie lucrative de l'avortement (avec ses techniques de persuasion copiées sur les techniques de vente, exacerbées par la concurrence entre avortoirs, la nécessité (et l'habileté) de masquer les complications parfois fatales, la spirale qui va des avortements de 1^o trimestre aux avortements de plus en plus tardifs). Elle nous décrit aussi l'effet dévastateur de l'avortement au plan des relations humaines, dans ses relations avec les autres avorteurs, mais aussi avec son conjoint et sa famille, en tant que victime elle-même de l'avortement. Il ressort des descriptions matérielles et morales, que l'avortement tue sûrement un enfant, mais aussi sûrement sa mère (parfois physiquement, toujours mentalement) et parfois son père.

L'histoire est récente. Carroll Everett a dirigé des avortoirs de 1974 à 1984. L'histoire diffère assez radicalement de celle de Susan Stanford («Une femme blessée», Ed. Fayard) en ce que l'avortement n'est pas seulement vu du côté de la mère, mais aussi du côté de l'avorteur. L'analyse des sentiments ne procède pas non plus de la même écriture. Ici le regard est moins intimiste, plus psychanalytique, un peu comme si Carroll Everett se décrivait de l'extérieur, en se regardant dans un miroir. Cette manière de faire pourra paraître moins chaleureuse, mais la valeur du témoignage n'en est pas amoindrie.

Bébés au feu. Litchfield et Kentish, 1974.

Edition française: Apostolat des Editions, 1979, 243 p. ISBN 2-7122-0050-0.

Encore disponible aux éditions Médiaspaul, 40 FF.

Edition canadienne : Editions Paulines, Montréal,

ISBN 0-88840-469-7.

Litchfield et Kentish, journalistes, ont effectué des investigations sur l'industrie anglaise de l'avortement après sa légalisation en 1967, dans la plus pure tradition des enquêtes journalistiques anglo-saxonnes : magnétophone-enregistreur caché dans le sac à main : elle se faisant passer pour une femme enceinte cherchant l'avortement, lui est tantôt mari tantôt partenaire.

Le résultat est accablant : tests de grossesse systématiquement positifs (alors que Kentish n'était pas enceinte), prix à la tête du client, proposition de rachat du bébé vivant, propos eugénistes, imprimés officiels remplis et datés par avance, travail à la chaîne...Litchfield et Kentish ont tout vu.

L'ouvrage a près de 20 ans, et doit donc être considéré avec précaution et dans son contexte. Rien ne prouve toutefois que les choses aient tant changé : en début d'année 1992 encore, l'administration anglaise de la santé a été saisie de plaintes répétées quant à l'état sanitaire déplorable d'un avortoir du pays.

La situation s'est-elle améliorée, ou l'absence d'investigations donne-t-elle l'impression qu'elle s'est améliorée ? La nuance est de taille, la question mérite d'être étudiée. Ce livre est un bon exemple de journalisme d'investigation, apte à susciter chez un journaliste honnête l'envie de quitter son bureau et d'aller voir de plus près ce qu'il reçoit habituellement aseptisé par le biais des communiqués de presse du Planning Familial.

Les neuf premiers mois de la vie.

Science et Vie hors Série n° 190, mars 1995. 25 FF.

A peu près neutre d'un point de vue éthique (à l'exception regrettable d'une remarque p. 57 laissant entendre que l'avortement puisse être une solution au handicap détecté *in utero*, et de quelques inter-titres discutables ("un cas de parasitisme parfait", p.18), ce hors-série présente de façon claire et brillamment illustrée le développement de l'enfant de la conception à la naissance.

Bon rapport qualité prix pour une introduction en douceur dans le monde de l'embryologie. Actuellement en kiosque.



TransVIE-mag®

7, rue du G^{al} Roland,
25000 BESANCON, FRANCE
☎ 81 88 75 31 - Fax 81 885 885
Commission paritaire n° 74 425

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée

Toute copie, même partielle, interdite sans autorisation.

ASSOCIATION
DES
MEDECINS
POUR LE RESPECT
DE LA VIE DE LA MAYENNE

**BIOETHIQUE
ET
EUGENISME**

par le Professeur
Gérard LEFRANC
de la Faculté de Médecine
de Nantes

Écouté pour vous

Bioéthique et eugénisme.

Conférence du Pr. Gérard Lefranc, 12/12/94. 40 FF + 5 FF de port, Association des Médecins pour le Respect de la Vie de la Mayenne, La Promenade, 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN.

Remarquable conférence du Pr. Lefranc, de la Faculté de Médecine de Nantes. L'orateur développe l'histoire de l'eugénisme moderne depuis Galton (fin du XVIII^e), ses fondements idéologiques profonds et ses formes modernes (jusqu'au diagnostic pré-implantatoire), insistant sur le tournant capital que constitue la fécondation *in vitro*.

Il s'agit d'un document sonore remarquable tant par la qualité d'enregistrement que par la qualité du message.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'on retrouve ici un orateur de la classe du regretté Jérôme Lejeune, possédant la même clarté, la rigueur et la même précision scientifique, la même capacité de vulgarisation (habileté à rendre accessibles sans les trahir les faits techniques et scientifiques les plus complexes), la même qualité d'élocution et capacité de captiver son auditoire.

Certainement l'audio-cassette la mieux réussie de l'année 1994, que vous prêterez sans l'ombre d'une hésitation à votre voisin, votre boulangier, et pour un prix ridicule.



Vu pour vous

Les premiers jours de la vie.

Claude Edelmann, 1970. 21mn. existe en 16 mm, super-8 mm et en cassette vidéo (tous standards sur demande). Traduits dans de nombreuses langues. Prix : selon utilisation (usage privé ou projection publique). Se renseigner auprès du vendeur : (nouvel-le adresse)

Les Films du levant, 16 rue Vulpian, 75013 Paris
Tél. (1) 43 37 08 08, Fax (1) 43 37 18 09

Ce documentaire scientifique n'a guère vieilli malgré ses 25 années : est-ce parce qu'il met en scène la féerie de la vie avant la naissance ? S'il est vrai que l'imagerie scientifique intra-utérine a progressé depuis 1970, alors il faut reconnaître que ce film était à la pointe en son temps. De la fécondation à la naissance, il nous emmène, mois après mois, du tout début unicellulaire de la vie à son premier cri aérien. Division cellulaire, développement des organes, enregistrement ultra-sonore des battements cardiaques, développement neuronal : ce film rappelle que le développement du nourrisson et de l'enfant n'est que le prolongement d'un processus commencé neuf mois avant son apparition, dans les secrets, toujours aussi mystérieux, de l'alcôve utérin.

Ce film rassemble l'avantage de la concision, de la rigueur scientifique, de la qualité des images en couleur, de la simplicité. Il a reçu de nombreux prix internationaux. Tout au plus pourrait-on lui reprocher une musique synthétique un peu sobre et vieillie. Les images de la naissance peuvent aussi impressionner.

Bon auxiliaire des professeurs.

Les Films du levant comptent à leur catalogue plusieurs films relatifs à la naissance et à l'allaitement. Un de ces films, «Quand la vie commence», tourne en permanence au Musée de la Villette, à Paris ; il montre aussi la fécondation, la vie intra-utérine et la naissance.

